

Il n'y a pas d'amendement.

Article 1^{er}

Le présent décret règle, en vertu de l'article 138 de la Constitution, une matière visée à l'article 127 de celle-ci.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 1^{er} est adopté.

Article 2

Assentiment est donné à l'accord de coopération conclu entre la Région de Bruxelles-Capitale, de la Communauté française et la Commission communautaire française, relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les Centres de technologies avancées et les Centres de référence professionnelle.

Mme la présidente.- Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non*)

Personne ne demandant la parole, l'article 2 est adopté.

Le vote aura lieu à l'heure convenue.

INTERPELLATIONS

Mme la présidente.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LES RELATIONS INTERNATIONALES
DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

DE MME FATOUMATA SIDIBÉ

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Mme la présidente.- La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI).- J'aimerais dans un premier temps rappeler le plan des différentes actions que vous vous êtes engagée à mener dans le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2015.

La Commission communautaire française a conclu des accords internationaux avec treize pays ou régions autonomes et développe ainsi, par l'intermédiaire de Wallonie-Bruxelles International (WBI), des relations continues avec douze pays différents. Le but est de renforcer les relations avec les pays partenaires et de dynamiser la qualité des collaborations, tout en prenant en considération les besoins nouveaux des populations et des difficultés sociétales nouvelles.

Vous formulez trois grands objectifs :

- axer davantage les subsides de WBI sur des projets dépendant de la coopération internationale ;
- centrer ces projets sur des thèmes précis que sont la formation, le handicap, la santé et l'action sociale ;
- réaliser un tri des pays prioritaires de manière à ne pas trop disperser les subsides de la Commission communautaire française au sein de WBI.

De plus, pour les relations bilatérales, un état des lieux, une évaluation des projets en cours et une sélection des volets principaux seront organisés. Par ailleurs, vous envisagiez de

débloquer des subsides supplémentaires pour les associations afin de leur permettre notamment une plus grande mobilité.

Dans un deuxième temps, j'aimerais relater votre mission en République démocratique du Congo (RDC) en septembre dernier où l'éducation, la santé et les femmes étaient les principales sources d'intérêt. La RDC est, semble-t-il, le pays qui bénéficie du plus grand nombre de projets belges de coopération internationale. Dans le magazine Le Nouvel Afrique de janvier 2016, vous dites que la RDC est notre principal partenaire de coopération internationale. Vous soulignez aussi la pertinence des projets financés dans ce pays dont vous déclarez qu'ils misent sur le réel, le concret et l'efficacité et favorisent le développement humain avec une sensibilité nouvelle pour les femmes. On ne peut que s'en réjouir.

La Commission communautaire française a débloqué des fonds pour le développement de l'éducation qui reste plus qu'insuffisant dans ce pays. Elle apporte aussi une aide notamment pour la rénovation des écoles, un centre de formation au sud du Kivu pour les femmes et la construction d'une maternité.

Vous relatiez par ailleurs, que « Wallonie-Bruxelles International (WBI) et la Commission communautaire française contribueront à la création d'un centre de formation professionnelle dans le sud du Kivu pour les femmes qui sont souvent délaissées face à la récurrence de la guerre. Ce centre, qui sera en place en 2016 avec le partenariat de la région du Kivu, permettra de former les femmes à des métiers qui leur donnent accès à l'insertion professionnelle et sociale. Dans cette optique, vous avez annoncé que la Commission communautaire française assurerait le financement de mini entreprises pour les femmes entrepreneuses ». Il est également question d'un programme d'enseignement sur la promotion de la démocratie et de la citoyenneté dans de nombreuses provinces de la RDC et d'initiatives culturelles. Nous ne pouvons que saluer tous ces projets aboutis ou en perspective de l'être. Vous vous rendez d'ailleurs sur le terrain afin de surveiller leur développement.

J'ai pu lire dans la presse en ligne que vous avez effectué récemment une visite de quelques jours au Sénégal et que vous avez réaffirmé l'engagement de la Commission communautaire française à appuyer davantage des projets liés aux personnes en situation de handicap et à la santé.

J'aimerais également évoquer l'adoption d'un accord de coopération avec la Tunisie. En 1998, un tel accord de coopération a été pris, liant la Communauté française et la Région wallonne. Bien que non associée à l'époque à la signature de l'accord, la Commission communautaire française y est présente lors des travaux de la Commission mixte permanente.

En 2015, vous disiez qu'un accord était prêt et concernait notamment l'Action sociale, la Formation professionnelle, le Transport scolaire et certaines politiques de Santé dont la Commission communautaire française a la compétence.

En février 2014, le Gouvernement de la Commission communautaire française avait marqué son approbation concernant la signature d'un accord de coopération. À l'époque, la Tunisie était en pleine tourmente. Toutefois, la Commission communautaire française collaborait déjà avec la Tunisie par le biais de la Commission mixte permanente. Ces projets sont intégrés au sein de la division de WBI consacrée au Maghreb. Où en est cet accord aujourd'hui ?

De manière générale, j'ai cru comprendre que des projets associatifs pouvaient également être déposés directement au service des Relations internationales de la Commission communautaire française, dans l'allocation budgétaire destinée

aux projets menés dans des pays avec lesquels la Commission communautaire française n'a pas conclu d'accord.

Enfin, il y a le volet concernant l'identité francophone de Bruxelles et la promotion de la francophonie.

De manière plus générale, quels sont les pays avec lesquels la Commission communautaire française a des liens ? Quels sont les pays prioritaires sélectionnés, et sur la base de quels critères ?

Serait-il possible d'obtenir un bilan des grandes actions menées par la Commission communautaire française ainsi que le détail des projets en cours ? Quels sont les budgets alloués pour ces différentes missions ?

Que ressort-t-il des réunions trimestrielles réunissant le cabinet, l'administration, WBI et le service des Relations internationales de la Commission communautaire française, qui permettent notamment d'échanger des informations, d'évaluer les projets de manière optimale et de trouver de nouveaux débouchés ?

La RDC est un bel exemple de l'aide apportée par la Commission communautaire française. Nous savons que le Maroc est également un partenaire important. Avez-vous des informations concernant de pareilles aides pour le Maroc ? Et, enfin, j'aimerais savoir si les différentes aides octroyées au Maroc par la Commission communautaire française s'étendent au Sahara occidental.

Mme la présidente.- La parole est à Mme El Yousfi.

Mme Nadia El Yousfi (PS)- Je tiens à remercier ma collègue Mme Sidibé pour sa large interpellation, qui nous permet de faire le point sur les objectifs que l'accord de majorité fixait à la Commission communautaire française en 2014, ainsi que sur ceux énoncés par la ministre-présidente à l'occasion de la Déclaration de politique générale de la rentrée 2015.

Je partage l'intérêt de Mme Sidibé pour le bilan des réalisations de notre politique internationale, initiées au cours des précédentes années. Je souhaiterais également revenir sur les pays cibles de nos priorités.

Si, par le passé, nous avons pu tisser un réseau d'accords reposant sur des relations amicales avec des pays d'Europe et d'Afrique, mais également avec le Liban et le Québec, il convient également de s'interroger sur certains de nos partenaires. Ces derniers mois et années, les règles de la démocratie et la qualité de l'État de droit ont connu un recul significatif dans certains de ces pays ou ne se sont jamais améliorées. C'est encore plus grave quand ces pays, comme la Pologne et la Hongrie, sont membres de l'Union européenne.

Ce n'est pas un mystère, mon groupe et moi-même souscrivons également aux objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et nous saluons sa coopération proche avec la Commission communautaire française. Mme Sidibé évoquait votre mission en République démocratique du Congo qui est l'un des pays partenaires prioritaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour la coopération au développement. Il serait intéressant d'avoir un aperçu plus large de l'action de la Commission communautaire française dans les pays en développement.

Je pourrais clore en citant Talleyrand : « Quand je me regarde je me désole, quand je me compare, je me console », mais la situation actuelle ne le permet malheureusement pas. L'image de Bruxelles et de ses habitants - en écrasante majorité francophones - a elle aussi beaucoup souffert dans le courant de l'année écoulée, certes pour des raisons bien différentes.

Le Gouvernement régional a entrepris, à grands frais, une opération pour restaurer notre image positive d'avant les attentats de Paris et du 22 mars.

La promotion de l'image de la Commission communautaire française à travers le monde fait également partie des objectifs qui sont les nôtres. Je pense qu'en l'occurrence, la situation demande un effort à tous les niveaux.

Je me joins aux questions de Mme Sidibé et j'en viens aux miennes. Quelle réflexion le Collège a-t-il concernant les partenaires de la Commission communautaire française qui ont vu un déclin de la démocratie et de l'État de droit, y compris en matière de droits de la femme et de l'enfant ?

Qu'est-il prévu pour ceux pour lesquels les accords pluriannuels de coopération ont touché ou toucheront bientôt à leur fin ? Dans quelle direction nous orientons-nous par rapport à eux ? Nos priorités s'en trouvent-elles affectées ?

Quelle est la contribution de la Commission communautaire française dans la restauration de l'image de Bruxelles, et tout particulièrement des francophones de Bruxelles, à travers le monde ? Enfin, quelles consignes ont-elles été données dans ce cadre ?

Mme la présidente.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, ministre.- Comme vous le savez, la Commission communautaire française possède le droit de traiter en Relations internationales, en tant qu'entité fédérée belge. Elle possède ainsi des accords avec le Québec, les Pays-Bas, la Pologne, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, le Maroc, l'Algérie, le Sénégal, le Bénin, le Congo, le Liban et le Vietnam.

Elle fait aussi partie de Wallonie-Bruxelles International (WBI), organe de représentation des Belges francophones à l'étranger, avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne. La Commission communautaire française participe donc, via Wallonie-Bruxelles International, aux commissions mixtes permanentes (CMP), où des projets pluriannuels sont organisés avec un pays partenaire.

Concrètement, la Commission communautaire française contribue aux CMP des pays avec lesquels elle possède un accord de coopération, à l'exception de l'Algérie, des Pays-Bas, du Liban et de la Hongrie, pour lesquels les commissions mixtes ne sont plus organisées. Elle participe aussi à des CMP avec des pays avec lesquels nous n'avons pas encore d'accords, à savoir Haïti et la Tunisie.

Les pays prioritaires sont ceux qui entretiennent les liens les plus forts avec Bruxelles et son monde associatif et permettent donc de développer des projets durables et de qualité. Il s'agit notamment de la Pologne, du Maroc, du Bénin, du Sénégal et de la RDC. Les autres pays partenaires ne sont toutefois pas en reste et nous maintenons ou créons des projets de coopération avec le Québec, la Roumanie, la Bulgarie, le Liban et le Vietnam.

Sur le plan bilatéral, les partenariats ont été établis au départ d'un certain nombre de critères :

- les liens historiques noués avec ces pays ;
- l'appartenance à la francophonie ou l'intérêt pour le développement de la langue française ;
- les perspectives de coopération économique ;
- la dimension du partenaire, compatible avec celle de Wallonie-Bruxelles ;

C.R. N° 37 (2015-2016)

- l'attitude du partenaire, c'est-à-dire sa volonté effective de coopérer et sa reconnaissance des compétences internationales des entités fédérées de la Belgique ;
- enfin, les complémentarités avec des programmes multilatéraux.

Trois types de coopération peuvent ainsi être dégagés :

- une coopération élargie à tous les domaines de compétences de la Communauté, de la Région et de la Commission communautaire française ;
- une coopération limitée à certains secteurs. La forme en est généralement un accord sectoriel qui peut, de par la qualité des réalisations, glisser vers une coopération élargie ;
- des actions ponctuelles, qui pourront être réorientées vers une coopération sectorielle une fois qu'elles auront pris suffisamment d'ampleur et d'intensité.

Le processus d'évaluation, quant à lui, s'applique à trois niveaux :

- l'évaluation établie par les opérateurs de terrain eux-mêmes sur la base d'un rapport d'activités circonstancié dont le contenu est transmis aux autorités compétentes ;
- l'évaluation à mi-étape, prévue dans le cadre des programmes de travail de chaque commission mixte. Les représentants des ministères examinent, lors d'une réunion gouvernementale bilatérale, l'état d'avancement des projets, apprécient les résultats obtenus et réajustent, le cas échéant, les moyens octroyés en fonction du taux de réalisation des projets ;
- l'évaluation finale de chaque projet est actée dans le nouveau programme de travail examiné lors de la CMP suivante.

Les budgets varient, allant de 3.000 euros à 40.000 euros. Ces coûts relativement faibles sont rendus possibles car les projets sont portés par le tissu associatif bruxellois, voire l'administration dans une minorité de cas. Ils dépendent du type de partenariat et ne prennent donc pas en considération des frais de salaires, étant donné que les Bruxellois francophones actifs dans ces actions de coopération et leurs correspondants locaux les réalisent en plus de leur travail quotidien, déjà subventionné. La plupart du temps, le partenaire participe aussi aux frais.

Parmi les projets 2016, on estime le nombre de projets à onze dans la thématique de la Santé, à sept dans le domaine du handicap, à quatre dans l'Enseignement ou la Formation professionnelle, à trois dans l'Action sociale et à quatre dans la Culture, auxquels s'ajoute un projet transversal. Le montant total est de 232.000 euros.

En termes de bilans, je ne peux développer ici chacun des projets, mais je peux bien sûr demander à l'administration le dernier rapport d'activité et dresser un état des lieux de ce qui est en cours.

Nous avons, cette année, dédoublé notre allocation dédiée aux initiatives, ordinairement consacrée quasi exclusivement à des subsides aux asbl dans le cadre de colloques, afin d'avoir une allocation consacrée aux projets internationaux hors accords. Davantage de projets de coopération pourront donc avoir lieu cette année.

Dès le mois de septembre 2014, j'ai mis en place la plateforme de concertation administrative entre mon cabinet, WBI et le service des Relations internationales de la Commission

communautaire française. J'ai d'ailleurs présidé la première de ces réunions, avec l'administratrice générale de WBI et l'attachée principale du service des Relations internationales de la Commission communautaire française.

Par la suite, celle-ci s'est réunie tous les trois mois. Elle est composée des deux attachés principaux du service des Relations internationales de la Commission communautaire française, de la personne chargée de centraliser les dossiers de la Commission communautaire française à WBI et des membres de mon cabinet.

Ces réunions donnent pleinement satisfaction jusqu'à présent. Chaque partie doit pouvoir situer exactement ce que chaque entité fait, faciliter les échanges d'informations et ainsi que les collaborations, et mettre encore en avant le rôle de la Commission communautaire française à WBI.

Les échanges d'informations permettent d'établir de nouvelles collaborations.

Je me suis en effet rendue en RDC en septembre 2015, ainsi qu'au Bénin et au Sénégal en mai 2016. Il me semble en effet essentiel de constater sur le terrain l'évolution et les besoins des différents projets. Ces missions ont aussi un but prospectif, dans la mesure où elles nous permettent d'identifier de nouveaux projets et/ou partenariats.

En 2016, les projets menés sont notamment :

- le projet d'Humanisme et laïcité en Afrique centrale, sur la formation d'enseignants aux problématiques de citoyenneté dans différentes provinces de RDC (16.000 euros en CMP) ;
- le soutien à la rénovation des écoles de Kinshasa, en partenariat avec le ministère provincial de l'Éducation (15.000 euros en CMP) ;
- le projet de Fistule-Aid, association qui soigne des femmes souffrant de fistules dues, le plus souvent, à un accouchement dans de mauvaises conditions, pour la formation de professionnels de la santé (5.000 euros) ;
- le soutien à l'association des Collines de Selembao pour les frais de fonctionnement de la maternité, construite par la Commission communautaire française dans la banlieue de Kinshasa en 2014. ;
- depuis l'an dernier, nous soutenons aussi les maisons médicales de la Ville de Bruxelles sur le projet de développement de maisons médicales à Kinshasa (5.000 euros) ;
- enfin, l'an dernier, nous avons été à la base d'un projet de formation professionnelle à destination des femmes du Sud-Kivu, qui est en cours de démarrage. Il est mené avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne, et vise à préparer l'avenir des femmes sortant de cliniques comme celle du docteur Mukwege. La Commission communautaire française a apporté le fonds de roulement (40.000 euros) destiné au financement de micro-entreprises.

Il y a toute une série de projets aujourd'hui en cours. J'ai toujours comme objectif de pouvoir avoir des projets solides, c'est-à-dire portés par des associations qui ont tous les relais nécessaires sur place, car nous ne sommes pas dans l'exploratoire. Ce sont parfois des plus petits montants, mais qui doivent servir efficacement.

L'accord avec le Maroc aura seize ans demain. Il est remarquable à plus d'un titre. Tout d'abord parce qu'il s'inscrit dans une volonté de développer des projets basés sur le

dialogue interculturel, le renforcement de la société civile et du tissu associatif. Ensuite, on sait également que des liens fraternels unissent Bruxelles au Royaume du Maroc, notamment via l'importante communauté marocaine vivant à Bruxelles et participant à son développement, mais aussi via la francophonie.

Le programme se concentre sur trois axes prioritaires qui permettent de développer des partenariats concrets et durables : l'éducation, la formation professionnelle et l'environnement. Concernant la Commission communautaire française, deux projets ont été retenus dans le cadre de la CMP 2015-2018.

Le principal projet soutenu par la Commission communautaire française consiste en la mise en réseau du tissu associatif francophone bruxellois avec celui de la région de l'Oriental. Il est porté par les services administratifs de la Commission communautaire française et vise à jeter les bases d'un partenariat durable entre les membres du Conseil consultatif bruxellois francophone et l'Espace de formation et d'animation du tissu associatif de la région de l'Oriental. Le coût total du projet sur trois ans est de près de 20.000 euros.

Il est également prévu que sa pérennité soit assurée par la mise en place d'un partenariat durable entre les membres du Conseil consultatif bruxellois francophone et l'Espace de formation et d'animation du tissu associatif de la région de l'Oriental. L'objectif est de soutenir des projets qui pourront ensuite fonctionner sur fonds propres.

Un second projet, l'asbl le Troisième œil, concerne la création d'une structure d'accueil pour étudiants déficients visuels dans le cadre de l'enseignement inclusif au niveau universitaire.

Nous n'avons pas de projet concernant le Sahara occidental. Lors de l'appel à projet du Maroc, aucun ne concernait ce territoire. Il n'est pas exclu qu'il puisse en exister un dans l'avenir, s'il rencontre l'aval de WBI et du ministère des Affaires étrangères, étant donné qu'il s'agit d'une zone de conflit et du Royaume du Maroc.

Rappelons qu'en ce qui concerne les questions diplomatiques d'État à État, c'est bien entendu le niveau fédéral qui est compétent. Les actions de coopération internationale doivent se réaliser dans un cadre de respect des droits de l'homme et de la souveraineté nationale des pays concernés.

J'ai reçu beaucoup de questions de Mme El Yousfi sur la francophonie. Il y a le Centre européen de la langue française. Nous avons aussi détaché une personne du service des Relations internationales de la Commission communautaire française à la délégation générale Wallonie-Bruxelles. En effet, je trouvais un peu stupide de financer un bâtiment à Paris sans que Bruxelles n'y soit représentée. Nous avons également ce subside de 20.000 euros pour le Centre Wallonie-Bruxelles.

En outre, toute une série d'initiatives sont prises. Un colloque s'est tenu l'an dernier concernant l'Action sociale. Nous prévoyons un autre colloque pour 2016 avec mes partenaires du Gouvernement, notamment Fadila Laanan, sur la question des femmes.

Concernant la Tunisie, la Commission communautaire française devrait signer un accord avec ce pays pour la fin de l'année. Notre Région est partenaire de ce pays au même titre que la Fédération Wallonie-Bruxelles et que la Région wallonne, et participait déjà aux différentes CMP.

Toutes les questions de genre font l'objet d'une attention particulière au niveau des projets. De plus, nous avons introduit une analyse de genre dans les décrets qui passent au Parlement. Elle nous oblige à avoir ce réflexe particulier.

Parmi les projets que j'ai récemment visités figurent le projet Diversité au Sénégal, dans la région de Mbour, ainsi que la mission préparatoire de l'Institut royal pour sourds et aveugles (IRSA). Il m'a en effet semblé intéressant de prendre à mes côtés, dans les missions au Bénin et au Sénégal, deux acteurs associatifs, pour voir comment exploiter leur expérience dans ce type de projets. Le directeur de l'IRSA nous accompagnait donc pour mettre en place une coopération avec une école pour aveugles de la région de Thies. Une série d'autres projets sont en cours.

Au Bénin, c'est Alpha-signes qui dispense des formations de formateurs à l'école pour sourds de Porto-Novo. Il y a aussi le financement de bourses à destination des étudiants de cette école. Nous avons aussi le très beau projet Terre rouge, au Bénin, qui a pour objectif de travailler avec les enfants des rues de Cotonou.

Je ne peux pas être exhaustive sur l'ensemble des projets portés en matière de Relations internationales. Si vous avez des questions plus ciblées, je vous invite à me les adresser en interpellation ou en question orale, en fonction des pays qui font l'objet d'un intérêt de votre part.

(Applaudissements)

Mme la présidente. - La parole est à Mme Sidibé.

Mme Fatoumata Sidibé (DéFI). - Comme vous l'avez souligné, il faudrait que ces divers projets soient pérennes et soutenus par les autorités locales.

Il conviendrait aussi que les acteurs de terrain s'en emparent et les maîtrisent.

L'idée que l'administration nous présente un état des lieux des projets en cours est une très bonne idée.

Nous reviendrons vers vous avec des questions écrites plus précises portant sur les projets concrets se déroulant dans les pays que vous avez cités.

Mme la présidente. - L'incident est clos.

LE GOUVERNEMENT THÉMATIQUE CONSACRÉ AU HANDICAP

DE M. GAËTAN VAN GOIDSENHOVEN

À MME CÉLINE FREMAULT, MINISTRE EN CHARGE DE LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Mme la présidente. - La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). - Mme la ministre, le 29 juin dernier, le Collège de la Commission communautaire française a tenu un Gouvernement thématique consacré à la Politique d'aide aux personnes handicapées. Au cours de cette réunion, à laquelle ont participé des associations et des acteurs de terrain bruxellois, vous avez pu faire le point sur plusieurs projets. Vous avez ainsi pu définir douze axes thématiques parmi lesquels une nouvelle politique d'*handistreaming*, l'accessibilité de l'information, la prise en charge d'enfants en bas âge, de jeunes en âge de scolarité, la Formation professionnelle, etc.

Bref, une politique qui implique la plupart des secteurs de compétence de notre institution... Nous pouvons regretter que nous ne soyons informés de ces rencontres manifestement fournies que par la presse. Je prends donc l'occasion de cette interpellation pour revenir sur ce programme assez chargé.

Vous avez adopté différentes mesures concrètes. Vous annoncez la création d'un nouveau centre de jour pour 25 enfants polyhandicapés non scolarisés à l'Institut royal pour